

# REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 10 décembre 2018

Le dix-sept janvier deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie de Crottes-en-Pithiverais sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

### **Etaient présents :**

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Madame Christiane PREBAY, Monsieur Gérard ROCK, Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Monsieur Christian LEGENDRE.

Commune de Montigny : Madame Aurore MOREAU

Représentants de la C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Monsieur Thierry IMBAULT, Monsieur Dominique GAUCHER, Monsieur THUILLIER Alain, Madame Laëtitia CHATELAIN, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Jérôme TESTA, Monsieur Vincent VANNIER.

**Pouvoirs** : Madame Marie-Claire DAUNAY donne pouvoir à Monsieur LEGENDRE Christian, Monsieur Christian MASSEIN donne procuration à Madame Aurore MOREAU, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU donne procuration à Monsieur Daniel POINCLOUX

**Absent excusé** : Monsieur Fabrice MERET.

**Secrétaire de Séance** : Madame Laëtitia CHATELAIN.

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

### **1. Demande de subventions : salle du Champart**

Madame la Présidente expose que :

- Les insuffisances d'isolation thermique et acoustique rendent très inconfortable l'exploitation de la salle du Champart, surtout dans son utilisation en restaurant scolaire.
- Les statuts du syndicat scolaire prévoient le partage des dépenses d'investissement et de fonctionnement par moitié entre la commune et le syndicat dont il a la compétence.
- L'activité principale observée dans ces locaux étant la restauration scolaire, le portage du projet doit être assuré par le syndicat scolaire.
- Une DETR peut être sollicitée dans le cadre d'une opération touchant à la fois « l'entretien du patrimoine bâti communal » et « l'amélioration des bâtiments de restauration scolaire »

Le dossier de consultation des entreprises établi fait ressortir une estimation des travaux à hauteur de 89.326.05 € HT

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité

#### **Décident :**

- **De solliciter** une DETR dans le cadre d'une opération touchant l'amélioration des bâtiments de restauration scolaire
- **De participer** aux dépenses d'investissement suivant le partage des frais prévus aux statuts.
- **De déposer** une demande d'aide dans le cadre du plan isolation et mise en accessibilité des bâtiments publics du CRST porté par le PETR Forêt d'Orléans Val-Sologne.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

### **2. Rentrée scolaire 2019-2020 :**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a été contactée par Monsieur PICHARD Inspecteur à l'Académie Orléans-Tours concernant les effectifs de la rentrée scolaire 2019-2020. Ces derniers étant en diminution, il ne faudrait pas que cela engendre une fermeture de classe.

Madame la Présidente doit donc rencontrer l'inspecteur mercredi 23 janvier prochain pour en parler en présence des Maires des communes associées qui le souhaitent. En effet, il sera très dommageable au vu des travaux importants qui viennent d'être réalisés que le Syndicat soit contraint de fermer une classe. De plus, le projet de fermeture engendrerait une augmentation des effectifs dans les autres classes.

Un recensement auprès des 5 communes a permis d'établir un bilan des naissances sur les 3 prochaines années. On constate effectivement une diminution des effectifs pour les deux prochaines rentrées qui tend à augmenter ensuite. Madame la Présidente espère que cette réunion sera constructive et que les efforts financiers consentis par les communes pour permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans de très bonnes conditions ne seront pas vaines.

### **Transport scolaire :**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que lors d'un contrôle terrain réalisé par Odulys, il a été constaté que le car ne ramenait pas l'accompagnatrice à l'arrêt « Fougeu » sur le trajet aller mais que cette dernière était prise en charge par une responsable.

Madame la Présidente a donc apporté des précisions à Monsieur LARROQUE responsable des transports scolaires Odulys à savoir :

- Que lors d'une rencontre collégiale en date du 26 septembre 2018, le SMIIS avait indiqué que l'accompagnatrice était obligée de descendre au dernier arrêt pour prendre son poste d'ATSEM à 8h45,
- Qu'une recherche de solution devait permettre à l'accompagnatrice d'être prise au départ d'Aschères,
- Qu'il sera impossible pour la rentrée 2019-2020 d'aller tous les matins déposer l'accompagnatrice jusqu'à Fougeu pour qu'elle effectue le ramassage scolaire.

Début janvier 2019, Monsieur LARROQUE informait le SMIIS qu'il serait impossible pour la prochaine rentrée de décaler une nouvelle fois les horaires du transport scolaire. Il propose de revenir aux précédents horaires : ouverture à 9h et fermeture à 16h45. Cela permettrait à l'accompagnatrice d'être prise le matin sur Aschères.

Madame la Présidente prendra rendez-vous avec les directrices pour étudier cette solution.

### **3. Adhésion ANATEEP 2019 :**

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil Syndical l'adhésion 2019 à l'ANATEEP. Cette adhésion concerne une assurance pour le transport scolaire et la formation des agents.

Le montant annuel pour 2019 s'élève à 205.20€.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'adhérer** à l'ANATEEP pour 2019.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

### **4. Conventions et statuts du SMIIS :**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical que lors du dernier Conseil Syndical du 10 décembre, les nouveaux statuts ont été approuvés. La commune d'Aschères-le-Marché ainsi que la Communauté de Communes de la CCPNL ont délibéré. La commune de Montigny doit donner son avis lors de son prochain Conseil Municipal.

Il conviendra également de travailler sur les conventions de mise à disposition comme indiqué dans les nouveaux statuts.

### **5. Affaires diverses :**

- Téléphonie :

- Madame PINTO Alexandra, directrice de l'école élémentaire a informé Madame la Présidente que la base du téléphone fixe de l'école était défaillante et ne gardait plus la charge. L'achat de nouveaux postes semble donc nécessaire. En effet, la salle d'activités n'étant pas dans le même bâtiment que les salles de classe, il est nécessaire d'équiper également ce local. Le coût de ces achats est estimé à 80€.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à acheter le matériel de téléphonie rappelé ci-dessus

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Serveur des écoles :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le serveur de l'école élémentaire est hors service. Il convient donc d'intervenir rapidement pour son remplacement. L'entreprise A6tem Informatique a chiffré son remplacement à 1076.62€ HT.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à passer commande auprès de l'entreprise A6tem Informatique pour le remplacement du serveur selon le devis d'un montant de 1076.62€ HT.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Anti-virus :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que l'antivirus de l'école élémentaire est prochainement expiré. L'entreprise A6tem Informatique propose son renouvellement pour une durée de 2 ans au tarif de 58.33€ HT.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à passer commande auprès de l'entreprise A6tem Informatique pour le renouvellement de l'antivirus au tarif de 58.33€ HT.

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Panneau subvention travaux :

Des subventions ayant été attribuées pour les travaux « restructuration mairie-école » par le Conseil Départemental, il convient d'afficher un panneau selon un format prédéfini.

La société « Images'in » a chiffré cette prestation pour un coût de 407.17€ HT

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer le devis de l'entreprise Images'in pour un montant de 407.17€ HT

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Nouveau plan de financement des travaux :

Les travaux de « restructuration école-mairie » arrivant bientôt à terme, il convient de réviser le plan de financement. La commission FINANCES propose de se réunir le lundi 28 janvier prochain pour en discuter.

- Indemnité au comptable du Trésor Public : le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2018 est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel. Pour l'année 2018, cette indemnité est fixée à 393.39€.

- Régulation dépenses 2017 :

Une erreur a été commise dans la demande de remboursement des frais de fonctionnement 2017 entre la commune d'Aschères-le-Marché et le SMIIS. Afin de régulariser, il convient de passer les écritures comptables sur l'année 2019 à savoir :

- Le SMIIS émettra un titre à la commune d'Aschères-le-Marché pour la somme de 1.254.42€ SMIIS

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

-

- **D'autoriser** Madame la Présidente à passer l'écriture comptable ci-dessus

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette régularisation.

- Attribution d'un nom à l'école élémentaire :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Syndical que les élèves de l'école élémentaire réfléchissent au nom qui pourrait être donné à leur école nouvellement restructuré. Le choix définitif sera décidé par le Conseil Syndical.

- Maintenance du chauffage :

Un devis a été demandé à l'entreprise CPSD de Manchecourt avant de choisir le prestataire.

- Problème d'infiltration dans le local de la nouvelle chaufferie :

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que le problème d'infiltration en périphérie de la trappe de livraison des plaquettes bois persiste. Le joint d'étanchéité semble défectueux. Sa réparation sera réalisée par l'entreprise CISENERGIE.

- Problème avec le déssileur :

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que le remplacement de la pale sur le déssileur de la chaufferie ne semble pas être suffisant. Une nouvelle rencontre sera demandée avec l'entreprise pour solutionner définitivement ce problème d'approvisionnement des plaquettes.

A vingt-deux heures quinze, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Christiane PREBAY*  
*Présidente*

*Daniel POINCLOUX*  
*1<sup>er</sup> Vice-Président*

*Jean-François DESCHAMPS*  
*2<sup>ème</sup> Vice-Président,*

**Commune d'Aschères le Marché :** *Gérard ROCK, Maire*  
*Pouvoir à J.F DESCHAMPS*

*Christian LEGENDRE*

*Marie-Claire DAUNAY*  
*Pouvoir à Ch. LEGENDRE*

**Commune de Montigny :** *Christian MASSEIN, Maire*

*Aurore MOREAU*  
*Pouvoir à C. MASSEIN*

*Fabrice MERET*  
*Excusé*

**Représentants de la C.C.P.N.L. :**

*Laëtitia CHATELAIN*  
*Secrétaire*

*Dominique GAUCHER*

*Thierry IMBAULT*

*Jean-Claude CHANTEAU*  
*Pouvoir à L CHATELAIN*

*Nathalie FOURNIQUET*

*Jérôme TESTA*

*Alain THUILLIER*

*Vincent VANNIER*